

Les activités 2021

UN SÉMINAIRE SUPPLÉMENTAIRE EN OCTOBRE AU NAUTILE

SAMEDI 2 OCTOBRE



Médecin psychiatre à Rezé (Nantes) Nicolas GOUIN est de retour ! Vous étiez nombreux à avoir apprécié son atelier lors du congrès de 2017. Il revient sur l'île pour une journée autour de « Hypnose et créativité ».

ATELIER CRÉATIF A LA REUNION

Je vous propose une journée d'atelier créatif qui sera largement centré sur la pratique.

Échanges d'expériences, démonstrations et nombreux exercices viendront ponctuer cette journée.

Nous chercherons ensemble à dépasser les limites que l'on se fixe, parfois sans s'en rendre compte, pour inventer des nouvelles solutions.

Nous apprendrons à improviser pour fabriquer des séances d'hypnose sur mesure en mobilisant des outils et médiations créatives diverses.

Nous expérimenterons l'écoute de nos propres ressentis pour mieux utiliser notre intuition au service de la thérapie.

Veillez noter que le personnel de l'hôtel Le Nautille devra effectuer (si la chose est encore en vigueur) une vérification du pass sanitaire ou d'un test PCR ou antigénique auprès de chaque personne entrant dans l'établissement.

Prénom :

Nom :

Profession et lieu d'exercice :

Adresse mail :

Téléphone :

Je suis adhérent au CHOI ou je souhaite le devenir : je paye 150 € (inscription repas compris)

J'adhère au CHOI et je paye ma cotisation 2021 : 40€

Je ne suis pas adhérent, je paye 230 € (inscription pour la journée, repas compris)

Pour les personnes qui ont un « avoir » après les annulations des séminaires de 2020, merci de déduire le montant de votre inscription. Contactez le CHOI en cas de doute.

Montant de votre avoir :

Le tarif de base comprend la réservation de la salle, la pause du matin, le déjeuner du midi, une partie des frais d'avion et la rémunération de l'intervenant.

Montant à régler soit :

- Par chèque établi à l'ordre du CHOI et à envoyer par courrier avec ce bulletin au siège de l'association : 11 Canabady 2, bv Banks 97410 Saint-Pierre.
- Par virement bancaire : merci d'envoyer ce bulletin d'inscription rempli, par mail à bureau.asso.choi974@gmail.com Dès réception vous recevrez le code IBAN du compte bancaire CHOI avec les indications pour effectuer votre virement.

En cas d'annulation du fait des organisateurs, la totalité de la somme vous sera remboursée. En cas de désistement de votre fait 15 jours avant le séminaire, la totalité de la somme vous sera remboursée. En deçà de 14 jours, il n'y aura pas de remboursement, sauf cas de force majeure.